



COMITÉ SYNDICAL

10 & 18 JUILLET 2020

SIEGE27.FR



LES CONCESSIONS

LES CONCESSIONS

Électricité

Le SIEGE est **autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité** sur l'ensemble du territoire eurois. A ce titre a été conclu avec Enedis (EDF-GDF Distribution à l'époque) un contrat de concession instaurant la répartition des compétences entre les parties.

7 944 km de réseau HTA

8 165 km de réseau BT dont 263 de fils nus

319 341 usagers de la concession

3735 GWh/an d'énergie acheminées



LES CONCESSIONS

Gaz

Le SIEGE est **autorité organisatrice de la distribution publique de gaz** en réseau sur l'ensemble du territoire eurois. A ce jour, 184 communes (maille historique) du territoire sont concédées à un opérateur (GRDF pour 164 communes, Gédia pour 3 communes, Antargaz Energies pour 17 communes) pour une desserte en gaz naturel ou en propane.

2 124 km de réseau

79 660 usagers

3 212 546 MWh/an d'énergie acheminée





TRAVAUX

TRAVAUX

Programmation 2020

448 Opérations programmées à ce jour en 2020 **pour 34 millions d'€** (hors réseau de télécommunications)
Dont :

- **244 opérations de Renforcement/Effacement coordonné** des communes rurales **pour 28,5 M€**
 - 22,3 M€ pour le réseau de distribution publique
 - 6,2 M€ pour le réseau d'éclairage public
- **24 opérations d'Effacement coordonné** des Villes Urbaines **pour 2,7 M€**
- **180 opérations d'Eclairage Public Isolé** pour toutes communes pour **2,8 M€**

Pour les communes C, le tableau de recensement des projets est à retourner au SIEGE avant le 31 juillet 2020 !





**MOBILITÉ
PROPRE**

MOBILITÉ PROPRE

Initiateur du premier **réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides** dans l'Eure, le SIEGE veille depuis 2017 à son bon fonctionnement (entretien et exploitation). Composé de 136 bornes disposées tous les 15-20km, le SIEGE réfléchit à son extension en application avec la Loi LOM de décembre 2019.

En 2019, le SIEGE s'est également engagé avec la Région dans le déploiement de trois **stations de recharge pour véhicules hydrogène** dans le cadre du programme européen porté par la Normandie et soutenu par les trois agglomérations euroises : Douains (SNA), Val-de-Reuil (ASE), et le Vieil-Evreux (EPN).

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

136 bornes **272** points de charge

Réparties tous les **15-20 km**

4076 charges en 2018

5781 charges en 2019 **(+1705)**

MOBILITÉ HYDROGÈNE

3 stations hydrogène dans l'Eure

- Douains
- Le Vieil-Evreux
- Val-de-Reuil

9 stations hydrogène sur le territoire Normand dans le cadre du programme Eas-Hy-Mob





**MAINTENANCE
ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2007, le SIEGE propose, aux communes qui en font la demande par voie délibérative, **le transfert de la compétence maintenance de leurs installations d'éclairage public**. Cette compétence optionnelle est réservée aux communes rurales dites communes C et urbaines dites villes B. Les demandes de transfert sont effectives aux 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année après validation par le comité syndical. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le SIEGE gère également les contrats de fourniture et les factures d'énergie associés aux comptages éclairage public.

65 communes adhérentes en 2007

182 communes adhérentes en 2020

Plus de **1700** armoires de commande

Plus de **34 000** points lumineux

1500 demandes d'intervention traitées en 2019

6000 DT/DICT/ATU traités en 2019

650 000 € de budget de fonctionnement

360 000 € de budget pour travaux
(mises en conformité, dommages..)

1 500 000 € de budget pour la fourniture énergie





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Photovoltaïque sur toitures et ombrières

Le SIEGE 27, sous sa maîtrise d'ouvrage, est **en mesure de prendre en charge la totalité des investissements nécessaires** à la bonne mise en oeuvre de tels projets : des études de faisabilité technico économiques à la mise en service puis maintenance et gestion de l'installation. Dès lors que le SIEGE 27 a récupéré son investissement et couvert les coûts externes de maintenance, il s'engage à reverser les bénéfices à la collectivité.

La seule condition d'intervention du SIEGE 27 est l'atteinte de l'équilibre économique du projet sur un maximum de 20 ans.

Les prérequis s'agissant des caractéristiques des bâtiments ou parkings sont : une orientation Sud, Sud-Ouest ou Sud-Est, une surface minimale de 150 m² et l'absence d'amiante et d'ombrage.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Bois-énergie

En phase études de faisabilité : le SIEGE 27 peut **assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement des études de faisabilité.**

En phase conception / réalisation : sous réserve des résultats des études de faisabilité, d'un conventionnement SIEGE 27/ADEME, puis d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la collectivité vers le SIEGE 27, ce dernier réalise les études détaillées et d'exécution puis les travaux puis remet l'ouvrage à la commune tout en l'accompagnant dans son choix de mode d'exploitation.

S'agissant des financements, il est demandé un fonds de concours de la commune de 20% du montant HT des travaux hors éventuel réseau hydraulique à mettre en place qui serait lui pris en charge par la commune en totalité.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Photovoltaïque au sol et éolien

La volonté du SIEGE 27 est d'**aider au développement de ces deux items en impliquant des acteurs publics** pour limiter l'intermédiation des sociétés de développement privées, permettre au territoire de se **réapproprier les projets en favorisant le financement participatif et citoyen et donc d'optimiser les retombées économiques localement**. Les communes qui souhaitent développer un projet peuvent ainsi demander au SIEGE 27 de le coordonner.

Le SIEGE 27 n'intervient que sur accord des communes et intercommunalités concernées se formalisant par une convention tripartite qui définit notamment les modalités de réalisation opérationnelles et financières du projet.

Le SIEGE 27 peut également intervenir auprès des collectivités ayant déjà un projet à un stade avancé sur leur territoire via notamment la négociation auprès de l'opérateur privé de l'ouverture du capital aux acteurs publics tels que le SIEGE 27. La prise de participation du SIEGE 27 au sein de SAS de projet d'énergie renouvelable emporte pour ce dernier **l'engagement de reverser les dividendes au profit du territoire concerné**.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

MÉTHANISATION

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution de gaz, le SIEGE 27 accompagne la filière méthanisation en injection au bénéfice du mix énergétique et oriente sa réflexion sur les thématiques réseaux et raccordements. Ainsi, il **contribue financièrement aux études d'injection** mandatées par les porteurs de projet auprès de GRDF à hauteur de 50% de leur montant hors taxes.

Sa volonté est également de **participer au financement des opérations de renforcements de réseau** (maillages, ...) dès lors que cela s'avère nécessaire et pertinent.

En dernier lieu et au cas par cas, le SIEGE 27 peut envisager une prise de participation au capital / comptes courants d'associé des SAS de projet sur demande des porteurs de projet et si la commune et l'intercommunalité soutiennent cette démarche. Les objectifs recherchés sont le bouclage si nécessaire du financement du projet et d'améliorer l'acceptabilité locale.



PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Samedi 18 Juillet 2020

Élections au Cadran à Evreux

Vendredi 23 Octobre 2020

Débat d'Orientations Budgétaires
au Cinéma Gaumont et Pathé à Evreux

Samedi 28 Novembre 2020

Comité Syndical au Cadran à Evreux

